

# GALERIE PELLAT DE VILLEDON



## **Paire d'appliques en bronze doré au modèle de Boulle**

cm

Paire d'appliques à deux bras de lumières en bronze doré et ciselé à décors de fleurs, de volutes, de feuilles d'acanthé. Chacun des deux bras propose une bobèche différente.

Modèle d'André-Charles Boulle

Epoque Régence

Restaurations d'usage

H. 35 x L. 27 cm

La paire d'appliques de notre étude peut être rapprochée des modèles d'André-Charles Boulle qui sont restés à l'état de projet ou qui sont aujourd'hui non répertoriés, et qui nous sont parvenus grâce aux dessins du célèbre ébéniste. Ces planches sont un témoignage très précieux pour le maître, car aucun ébéniste n'avait publié un corpus de ses créations et de ses projets. Parmi ces planches, retenons la numéro 8, puisque le maître y a représenté des appliques ainsi que des bras « de grands cabinets et des bras pour cheminée » qui font écho à notre paire. Cette planche fut commandée par Pierre-Jean Mariette qui les publie vers 1707 dans un ouvrage intitulé « Nouveaux dessins de meubles et ouvrages de bronze et de marqueterie inventés et gravés par André-Charles Boulle ».

Nous retrouvons des appliques avec une composition qui s'en rapproche au J. Paul Getty Museum à Malibu, ainsi qu'au Musée du Louvre. Un détail nous frappe dans la composition de ces appliques : les bobèches sont différentes sur les deux bras, il s'agit d'un élément typique de sa production comme nous pouvons le remarquer sur une paire d'appliques reproduite dans le livre « André-Charles Boulle - un nouveau style pour l'Europe » écrit sous la direction de Jean Nérée Ronfort (pages 272-273) et aujourd'hui conservé au Musée des Arts décoratifs.

Fait rare qui mérite d'être souligné, André-Charles Boulle fond ses propres bronzes. C'est une exception dans le système corporatif très cloisonné de l'Ancien Régime, où les menuisiers ne peuvent en aucun cas sculpter leurs sièges, ni même les tapissiers monter leur propres bâtis. Or André-Charles Boulle porte bien le titre d' « Ebéniste, scizeleur et marqueteur ordinaire du roy ». Jouissant de la protection royale, les jurés et maîtres ne peuvent pénétrer à tout venant en ses ateliers comme ils sont habilités à le faire ailleurs. Sa familiarité avec le travail du bronze lui permet donc de proposer non seulement des meubles richement ornés, mais également, comme l'objet de notre étude l'atteste, des éléments décoratifs entièrement en bronze.